



Royaume du Maroc

Ministère de l'Education Nationale  
de l'Enseignement Supérieur  
de la formation des cadres  
et de la Recherche Scientifique

المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC



الوزارة المكلفة بالجدالية  
المغربية المقيمة بالخارج  
Ministère Chargé de la Communauté  
Marocaine Résidant à l'Étranger

## Appel à candidature pour bénéficier des

**bourses universitaires au profit des étudiants marocains démunis**

**résidant à l'étranger au titre de l'année universitaire 2009-2010**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme culturel et social initié par le Ministère chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger au titre de l'année 2009-2010 au profit des personnes qui se trouvent dans une situation de précarité, et dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat et de coopération signée le Jeudi 19 Mars 2010 entre le Ministère Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'étranger et le Ministère de l'Éducation National ,l'Enseignement Supérieur ,la Formation des Cadres et la Recherche Scientifique **1000 bourses d'études ont été réservées au titre de l'année universitaires 2009-2010 au profit des étudiants MRE résidants à l'étranger et qui se trouvent dans une situation précaire** et qui poursuivent leur étude universitaire dans les pays de résidence dans les niveaux universitaires ci-indiqués (licence, master, doctorat) .

### **Les conditions relatives à l'octroi des bourses aux licenciés :**

Les bourses seront attribuées chaque année, et ce en fonction de la situation sociale et de l'excellence scientifique des étudiants universitaires et des étudiants des grandes écoles après étude et sélection de leur dossiers.

Cette bourse attribuée aux dits étudiants est valable pour une année renouvelable à condition que l'intéressé présente un certificat d'inscription à la deuxième année

#### **Dossier de candidature pour bénéficier de la bourse :**

- 1- Demande manuscrite
- 2- Présenter une attestation de poursuite d'études dans le pays d'accueil à partir de la première année du collège
- 3- Une copie légalisée par les autorités compétentes du baccalauréat obtenu dans le pays d'accueil de l'étudiant
- 4- Copie de la carte d'identité nationale ainsi que de la carte consulaire
- 5- Copie légalisée par les autorités compétentes de certificat d'inscription dans les établissements universitaires supérieurs au cours de l'année universitaire 2009-2010

